

CAROLINE DU NORD

Département des services sociaux du comté de _____

**PROGRAMMES LIÉS A L'ÉNERGIE
NOTIFICATION D'APPROBATION/DE REFUS**

_____ Date _____

_____ Numéro de dossier _____
_____ Numéro de la demande _____

Chère/cher _____ :

Veillez lire attentivement les deux pages de cette lettre parce qu'elles sont très importantes pour vous.

Entre autres choses, cette lettre explique la méthode qui vous permettra de demander une audition pour faire appel de la décision d'éligibilité rendue en ce qui concerne votre demande d'aide dans le cadre du programme _____.

- () **Cette notification a pour but de vous informer que votre demande a été approuvée pour le montant de \$ _____ . Le paiement sera fait directement à _____ .**
- () **La source de financement utilisée pour approuver votre demande est _____ .**
- () **Cette notification a pour but de vous informer que votre demande a été rejetée pour la raison suivante : _____**

_____.

Les règlements d'État utilisés pour prendre cette décision peuvent être consultés dans la ou les sections _____ du manuel sur l'énergie (Energy Manual) qui précise : _____

_____.

(Signature de l'agent de traitement des dossiers)

(Adresse du bureau du comté)

(Numéro de téléphone)

(Ville, État, Code postal)

QUAND DEMANDER UNE AUDITION : Vous avez soixante (60) jours à partir de la date de cette lettre, soit jusqu'au _____ pour demander une audition.

VEUILLEZ LIRE VOS DROITS (VERSO)

NOTIFICATION DES DROITS

VOS DROITS À AUDITION : Si vous pensez que nous avons commis une erreur, vous avez 60 jours à partir de la date de cette lettre pour demander une audition.

COMMENT OBTENIR UNE AUDITION :

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de cette décision, vous avez le droit à une audition. Cette audition établira si cette action était justifiée et vous recevrez une indemnité si elle était injustifiée. Vous pouvez bénéficier d'une audition devant un représentant impartial du Département des services sociaux du comté. Cette audition aura lieu dans les 5 jours civils à compter de votre demande à moins que vous ne repoussiez l'audition pour de bonnes raisons, et dans ce cas vous disposez de 10 jours civils supplémentaires. Si vous n'êtes pas satisfait(e) de cette décision, vous pouvez obtenir une deuxième audition devant un représentant impartial de la Division gouvernementale des services sociaux. Vous pouvez adresser votre demande d'audition au Département des services sociaux du comté soit oralement, soit par écrit.

VOTRE DROIT À ÊTRE REPRÉSENTÉ(E) :

Vous pouvez demander à une personne de parler en votre nom pendant vos auditions, comme un parent ou un avocat à vos frais. Des services juridiques gratuits peuvent être disponibles dans votre collectivité. Contactez votre agent pour obtenir des informations ou appelez l'assistance à la clientèle DHHS, numéro gratuit, au 1-800-662-7030. La boîte vocale/appareil pour les malentendants (TDD) est également disponible par l'intermédiaire du numéro du service à la clientèle.

VOTRE DROIT DE CONSULTER VOTRE DOSSIER :

Si vous le demandez, votre agent vous montrera ainsi qu'à la personne qui vous représente, votre dossier avant vos auditions. Si vous le demandez, vous pouvez également consulter toute autre information dont vous aurez besoin lors de l'audition. Vous pouvez obtenir des exemplaires gratuits de ces informations. Vous pouvez consulter à nouveau ces informations lors de votre audition.

COMPRENEZ-VOUS VOS DROITS ?

Comprenez-vous comment obtenir une audition ?

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus amples informations, veuillez contacter votre agent dès que possible.

Les lois générales de l'État de Caroline du Nord déclarent que toute personne qui obtient ou essaie d'obtenir une aide pour elle ou pour une autre personne par le biais d'une fausse déclaration intentionnelle ou en déformant intentionnellement quelque chose ou par le fait de refuser de donner des informations nécessaires peut être coupable de délit ou d'acte délictueux grave.

SANCTION POUR FRAUDE :

Une fraude est commise quand un ménage donne sciemment des informations incorrectes ou trompeuses de façon à devenir éligible à l'aide énergétique. La sanction pour fraude est une amende ou une peine d'emprisonnement et/ou l'obligation de rembourser cet argent.

DROITS CIVILS :

Aucune personne aux États-Unis ne doit, pour raison de race, couleur, origine nationale, âge, sexe, invalidité, handicap, convictions politiques ou religieuses, être exclue d'une participation, se voir refuser des prestations ou faire autrement l'objet d'une discrimination dans le cadre de ce programme.